La précarité des femmes



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 05/04/2012

Saisine liée : FEMMES ET PRÉCARITÉ

Une nouvelle saisine de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité

La délégation se propose d'analyser les causes économiques et sociétales qui exposent davantage les femmes que les hommes à la précarité. Une attention particulière sera apportée aux liens entre précarité et santé ainsi qu'à l'accompagnement des femmes en difficulté. L'étude s'attachera ensuite à identifier les moyens susceptibles de lutter en amont contre la précarité, de prévenir l'exclusion et d'offrir des possibilités d'insertion sociale et professionnelle durable, ainsi que des conditions de vie dignes aux femmes concernées.

En France, en 2009, 4,4 millions de femmes avaient un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté estimé à 60 % du revenu médian (ce seuil correspondait la même année à 954 euros mensuels pour une personne seule). Au-delà de cet indicateur global, plusieurs spécificités accentuent la dimension féminine de la précarité : situation sur le marché du travail et configurations familiales fragilisantes.

Si le taux d'activité des femmes, notamment dans la tranche 25/49 ans, est en progression constante et atteint aujourd'hui 84 %, on constate parallèlement une bipolarisation croissante entre emplois féminins qualifiés et peu qualifiés. Dans cette dernière catégorie, liée au développement des activités tertiaires, la surreprésentation féminine est manifeste (61 %). Les intéressées y sont en outre particulièrement concernées par le sous-emploi (5,9 % d'actifs occupés dans cette situation dont plus des trois-quarts sont des femmes), les situations professionnelles instables (10,8 % de femmes sont en CDD contre 6,5 % des hommes, tous secteurs confondus) et le travail à temps partiel dont le taux de féminisation atteint 82 %. Depuis le début de la crise économique, la proportion des salariés à temps partiel, souvent subi, s'est encore accrue en particulier pour les jeunes femmes de moins de 25 ans et, d'une manière générale, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à n'être qu'en activité courte, de moins de 78 h par mois.

Dans tous ces emplois faiblement qualifiés, les intéressées sont le plus souvent confrontées à des conditions de travail (pénibilité, horaires atypiques…) préjudiciables à leur santé, leur vie personnelle, familiale et perçoivent une faible rémunération : les deux-tiers des salariés à bas salaires sont des femmes. Les répercussions sur le niveau de leurs pensions de retraite sont dès lors inéluctables : en 2009, les femmes représentaient 70 % des bénéficiaires du minimum contributif (majorant les trop faibles pensions jusqu'à un plancher de 590 euros mensuels). Conjugué à l'isolement (à partir de 75 ans, huit personnes seules sur dix sont des femmes) il existe ainsi un risque fort de basculement dans la pauvreté d'une partie de la population féminine au grand âge.

Le risque de précarisation est également très important pour les familles monoparentales qui sont, dans neuf cas sur dix, des femmes ayant la charge d'un ou plusieurs enfants. Seule une mère de famille monoparentale sur deux est en emploi à temps complet et plus de 30 % vivent en dessous du seuil de pauvreté. Leurs contraintes surexposent les moins qualifiées aux emplois précaires et au chômage. Les femmes seules constituent d'ailleurs la catégorie la plus représentée parmi les bénéficiaires du RSA (78,4 %).

Le Bureau a confié la préparation de cette étude à la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité, le terme des travaux étant fixé à la fin du deuxième semestre 2012.

© - copyright CESE - Novembre 2026